



COMPTE RENDU

Réunion estivale d'informations communales

Samedi 25 juillet 2020

Etant donné les consignes sanitaires, le nombre de personnes dans le public était limité à 100. Une diffusion en direct a été réalisée sur la page Facebook « Merlimont en côte d'Opale ».

Début de la réunion 9h30. La réunion se déroule en 2 temps :

- Présentation des réalisations et projets par Mme Le Maire
- Questions du public

Budget – finances – ressources humaines

Malgré une baisse de près de 300.000€ des dotations de l'Etat depuis 2015, la situation financière de la commune est saine.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement liée notamment au maintien des dépenses de personnel, la commune dégage des moyens pour investir et entretenir son patrimoine.

Le budget 2020 reste un budget ambitieux puisqu'il maintient les taux fiscaux tout en poursuivant les investissements nécessaires.

Il s'établit à **8 385 412,74 € millions**

5 145 883,62 € en fonctionnement et 3 239 529,12 € en investissement.

Fonctionnement 5 145 883 €

Principales recettes

- Impôts et taxes
- Dotations
- Loyers et redevances
- Produits de services
- Excédent 2019 reporté en 2020

Quelques exemples de dépenses de charges de gestions courantes :

- Entretien des bâtiments
- Voiries et réseaux : entretien et réparations
- Maintenance et entretien
- Prestations de services (cantine, collecte des végétaux...)
- Animations/événementiel

Autres charges de gestions courantes comprennent par exemple :

- Subvention CCAS
- Subventions aux associations

Les charges de personnel restent stables à 2 054 642 € (2 004 203 € en 2019)

La maîtrise des dépenses permet de dégager 1 231 172 € d'investissement.

Investissement : 3 239 529 €

Les principales recettes proviennent de la section de fonctionnement, des dotations et des subventions demandées pour les différents projets.

Les principales dépenses de cette année 2020 :

- Travaux
- Entretien des voiries et bâtiments publics
- Travaux engagés en 2019, terminés en 2020
- Remboursement d'emprunts
- Études

Quelques projets :

- Réhabilitation du centre bourg
- Distributeur automatique de billets sur le secteur plage
- Sanitaires secteur plage
- Corbeilles solaires secteur plage
- Réhabilitation du front de mer
- WIFI 4 UE
- Remplacement des fenêtres de l'école

Les taux d'imposition se maintiennent à 10.32 % pour la taxe d'habitation et 9.84% pour la taxe foncière. Ils sont largement inférieurs aux communes voisines.

La ville compte 43 agents communaux à l'année et emploie 43 saisonniers dans les services techniques et en animation (centre de loisirs).

Merlimont au sein du territoire

La Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois (CA2BM)

Les nouveaux élus

Les représentants des Merlimontois à la CA2BM sont :

- Mary BONVOISIN
- Didier BRICOUT
- Amélie JANKOWSKI

Bruno COUSEIN a été élu Président

Mary BONVOISIN 9^{ème} vice présidente

Les compétences qui vous concernent

1 – l'assainissement

Cette compétence est également exercée par la CA2BM.

Concernant l'extension des réseaux collectifs, les élus communautaires, dans leurs prises de décisions, doivent en premier lieu tenir compte des travaux imposés par la police de l'eau. C'est pour cela qu'en 2019 c'est la rue des Près Morus qui a bénéficié de l'extension du réseau collectif et en 2020 ce sera la rue Auguste Blocq.

Un nouveau programme sera défini par les élus communautaires dans les semaines à venir, toujours en fonction des priorités de la police de l'eau et des moyens financiers de la CA2BM.

Concernant l'assainissement individuel, la CA2BM exerce des contrôles. Tout assainissement individuel qui n'est pas conforme aux normes environnementales doit être mis en conformité dans les délais imposés. Si cela n'est pas fait, vous risquez une amende.

2- la fibre optique

C'est la CA2BM qui se charge et qui finance le déploiement de la fibre optique dans le cadre de sa compétence « nouvelle technologie et très haut débit »

En 2019, les quartiers de Merlimont Garden et Merlimont village Nord ont été les premiers éligibles à la fibre optique. Fin 2020, le reste de Merlimont devrait l'être, les travaux sont en cours.

La plupart du temps, les techniciens qui effectuent les travaux de déploiement utilisent les poteaux enedis pour les câblages. Il peut arriver que ces poteaux soient déjà trop chargés pour supporter un câblage supplémentaire. C'est pourquoi, des nouveaux poteaux sont ajoutés dans certaines rues.

Une fois de déploiement effectué, ce sont ensuite les fournisseurs d'accès Internet (orange, free, sfr, bouygues, nordnet...) qui se charge de la commercialisation.

3 - Collecte des déchets

C'est la CA2BM, qui exerce la compétence de collecte des déchets. C'est une obligation légale.

La CA2BM a donc passé un marché avec la société Véolia pour les collectes des 46 communes qui la composent :

- des ordures ménagères (bac noir), chaque semaine
- des recyclables (bac jaune), chaque semaine d'avril à septembre, par quinzaine d'octobre à mars

Ces collectes et d'autres informations concernant les encombrants ou le tri sélectif sont indiqués sur un calendrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres en début d'année. Il est également disponible en mairie et au BIT.

Concernant le verre, plusieurs conteneurs sont répartis sur la commune. Toute la population dispose d'un conteneur, au plus loin à quelques centaines de mètres de son domicile.

La CA2BM collecte également les conteneurs enterrés.

Enfin, concernant les végétaux, une plate-forme de dépôt est ouverte à St Josse. Si la CA2BM reprend le service de collecte des végétaux au portes à porte, la taxe d'enlèvement des ordures ménagère sera augmentée. Le Président Bruno Cousein est éventuellement prêt à ouvrir le dialogue à ce sujet en commission.

Les aides pour les entreprises

Jusqu'en juin 2022, la CA2BM propose des aides financières aux entreprises dans le but de favoriser la création ou le développement d'entreprises sur son territoire et ainsi aider à la création d'emplois.

Un premier volet concerne la création et le développement d'entreprises, un second volet de développement des TPE. Dans les deux cas, l'investissement en matériel de production en bureautique ou en informatique peut être subventionné.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles en mairie.

La CA2BM a également proposé, en complément de celles accordées par l'Etat et la Région, des aides financières spécifiques pour aider les TPE à surmonter les conséquences de la crise sanitaire.

Les aides pour les collectivités

Dans le cadre de son fonds de concours, la CA2BM aide les communes de son territoire à investir pour la réalisation de travaux. Ainsi, nous avons perçu en 2019 des aides pour :

- Les allées du cimetière
- Le remplacement de la cheminée de la Mairie
- Le remplacement de la chaudière de l'école
- Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'église St Nicolas

Pour un total de 67 710 euros

Nous avons sollicité pour 2020 :

- 32 760 € pour le DAB
- 23 256 € pour les sanitaires publics
- 6617 € pour des corbeilles solaires
- 8505 € pour le remplacement des fenêtres de l'école

Soit un total de 71 138 €

Le cadre de vie de Merlimont

Collecte déchets végétaux

Afin de conserver un service de ramassage des résidus végétaux au porte à porte, la commune a remis en place le service débuté en 2019.

Suite à une nouvelle procédure de marché public, la société ASTRADEC a été choisie. Cela représente un coût de 50 000 € sur le budget de fonctionnement comprenant l'achat de 20 000 sacs.

Pour atténuer la charge financière, une participation de 50 centimes / sac est demandée, sachant que le prix de revient du sac pour la commune est de 2.50 €. Cela représente 1/5^e du coût qui peut être payé grâce à la baisse de la TEOM.

Les sacs sont en vente en mairie le mardi après-midi et le samedi matin.

Le ramassage a lieu tous les mardis. Afin d'éviter d'encombrer les rues, il est demandé à ce que les sacs soient sortis la veille, soit le lundi soir. Éventuellement le dimanche pour les personnes en résidence secondaire.

Les sacs ne doivent pas être déposés sur les sites des conteneurs enterrés. C'est considéré comme du dépôt sauvage.

Propreté publique

Les panneaux de sensibilisation sont placés, depuis l'an dernier, sur la digue et sur les aires de pique-nique. Coût des panneaux.

Ils ont pour objectif de rappeler à la population d'utiliser les moyens mis à disposition par la commune pour conserver une ville propre :

- Utiliser les cendriers de plage mis à disposition au poste de secours, au bureau d'information touristiques et en mairie
- Utiliser les distributeurs de sachets et leurs poubelles spécifiques pour des déjections canines : Cout depuis 2014 : 5300 € d'installation puis, 15 078.12 € de recharges pour les sachets.

2 équipes de 2 agents se relayent de 7h à 21h pendant la saison pour entretenir les espaces publics, vider les 82 poubelles, et recharger les « sanican » hors saison c'est une équipe de 2 agents

La balayeuse sillonne les rues afin d'entretenir les caniveaux. Parfois elle tombe en panne et des délais sont nécessaires pour la réparer.

Trois corbeilles à compaction solaires vont prochainement être installées sur la digue.

« Zéro phyto » et gestion différenciée :

Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités. Les agents techniques ont été formés

Plan de gestion différencié mis en place :

- Tontes moins nombreuses
- Moins d'entretien mécanique des trottoirs et rues
- Plus d'entretien aux pesticides

Au 1^{er} janvier 2019 les produits phytosanitaires sont interdits pour les particuliers

Le respect de ce plan, les arrosages moins nombreux, la cohérence du fleurissement général de la commune ont permis de conserver la 3^{ème} fleur suite au passage du jury l'an dernier.

L'URBANISME

L'Association syndicale autorisée des propriétaires a été dissoute en 2005 par arrêté préfectoral. Les actifs et passifs de l'association sont rétrocédés à la commune.

Dans ce cadre, les voies privées de l'ex ASAP doivent être transférés à la commune, qui en assure déjà l'entretien.

Le cabinet de Géomètre Cabon a été sélectionné suite à une procédure de marché public.

Un état parcellaire et un plan parcellaire ont été établis à partir du cadastre et des mesures effectuées sur le terrain.

Le secteur de la plage a été divisé en 3 tranches de 10 secteurs qui représentent 1500 actes à établir.

En 2019 ; le cabinet Gabon a travaillé sur le secteur 1 de la première tranche. Les 34 premiers titres de propriété ont été établis et signés. Ils concernent une partie du boulevard de Stella Plage et une partie de la rue Adolphe Leroy.

En 2020, 148 actes vont être signés pour la fin 2021. Nous sommes en attente de retour de la CA2BM de la déclaration d'intention d'aliéner.

Ils correspondent au secteur 2 de la 1^{ère} tranche :

- La seconde partie du Bd de Stella Plage
- L'avenue de la Reliance
- Une partie de la rue Laurent de Rillé
- L'avenue de la grande armada
- Avenue des sapins
- Rue des huttes

En 2021, le cabinet Gabon entamera les démarches pour le secteur 3 de la 1^{ère} tranche :

- L'avenue du Parc
- L'autre partie de l'avenue Laurent de Rillé
- L'avenue Beau séjour

La totalité de la procédure devrait durer plusieurs années. Ce travail prend du temps, notamment à cause des délais administratifs du service de publicité foncière de Boulogne sur Mer.

Jeunesse et animation

Réalisations 2019

Deux nouveaux temps forts ont été mis en place en 2019, la Complice et le Festi'moules avec la volonté de poursuivre ces deux animations ainsi que de mettre en place de nouvelles animations.

Malheureusement la crise sanitaire nous a contraint à revoir le programme :

- Annulation du Festi'vintage
- Mise en place du Festi'chez soi afin de donner aux familles, durant le confinement, des idées d'animations ludiques et sportives pour les enfants et adultes.

Nous sommes toujours dans l'incertitude quant aux temps forts prévus à l'automne :

- Festi'moules : annulé
- Festi'sport et festi'gaming dans l'attente d'autorisations de la préfecture

Les animations estivales

Nous avons été contraints par la préfecture d'annuler :

- Les festivités du 14 juillet
- Le feu d'artifice de ce soir
- Les soirées dansantes

Les activités associatives estivales sont également réduites, non autorisées par la préfecture, dans le but d'éviter les rassemblements (brocantes, salon des passionnés, procession du 15 aout...)

Nous avons fait le maximum pour conserver quelques animations

- Le marché estival du lundi soir
- Quelques concerts et soirée animées (karaoké)
- Les animations pour les enfants et les adultes en journée

Nous avons dû respecter des consignes strictes, les gestes barrières, un espace clôturé avec entrée, sortie et sens de circulation, l'obligation pour le public de rester assis lors des concerts...

La bibliothèque de plage fonctionne tout l'été les mardis, mercredis et du vendredi au dimanche, en prêt de livres. L'animatrice propose également des animations pour les enfants.

Jusqu'au 16 août, les animateurs de volley vacances proposent des ateliers aux enfants chaque matin et jeu libre l'après-midi.

Le centre de loisirs a pu ouvrir ses portes avec un maximum de 120 enfants avec des directives sanitaires strictes à respecter.

Bien entendu, les sentiers, les aires de jeux, le terrain multiports et le skate parc sont toujours en libre accès.

La sécurité

Le policier Municipal veille à la sécurité de la commune toute l'année. En saison il est secondé par un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) à mi-temps.

Ses missions :

- Veille et prévention en matière de bon maintien de l'ordre, de la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique
- Elaboration et suivi des arrêtés du Maire
- Accueil et relations avec les différents publics (administrés, commerçants fixes et ambulants, cirques...)
- Pour cette année, veille au respect des règles sanitaires

10 personnels saisonniers sont venus renforcer les effectifs de la gendarmerie pour les communes couvertes par la zone gendarmerie.

La surveillance de la plage est assurée par 2 CRS et 8 nageurs sauveteurs. Pour ces derniers, un service unifié a été mis en place entre les communes de Camiers, Cucq, Le Touquet et Merlimont. Ce service permet de mettre en commun le budget pour gérer le matériel, le recrutement et la rémunération des nageurs-sauveteurs civils. C'est la mairie de Camiers qui gère ce service unifié. Le poste de secours est ouvert 7 jours sur 7 de 11h à 19h jusqu'au dimanche 30 août inclus.

Mme le Maire a souhaité faire le point concernant la présence de migrants au centre des Argousiers. Ce dernier appartient à la ligue de l'enseignement et non à la commune. Il a été réquisitionné par l'Etat durant la période de confinement afin de mettre en sécurité sanitaire les personnes migrantes. Mme le Maire s'attendait à une fin de réquisition dès la fin du confinement, mais celle-ci a été prolongée jusque fin août. Mme Le Maire a fait part aux services de la Préfecture de son inquiétude à la fois pour la population merlimontoise, mais aussi au regard de la proximité de la mer pour une population dont le seul but est de se rendre en Angleterre. L'inquiétude a été entendue, mais les services de l'Etat ont répondu qu'ils n'avaient pas d'autre choix et que des renforts étaient prévus.

L'attractivité

La Poste

Suite à la fermeture de la Poste, M. MAERTENS, gérant de la maison de la presse a ouvert « la poste relais commerçant » permettant ainsi aux habitants du secteur plage d'avoir un service postal de proximité avec des horaires d'ouverture plus larges qu'un bureau de poste traditionnel.

Pendant la période de confinement, il a permis une continuité de ce service pour tous les Merlimontois en restant ouvert chaque matin. La poste du village étant restée fermée.

La Poste a également retiré le distributeur automatique de billets à cause d'un manque de rentabilité. Suite aux contacts que nous avons passé avec les établissements bancaires du secteur, le nouveau DAB est en cours d'installation. La réalisation de ce projet a pris du retard à cause de la crise sanitaire. Sans cela, il aurait été opérationnel dès juin 2020.

Cela a nécessité un investissement de près de 80 000 euros à la charge de la commune qui devra en plus pallier au différentiel si le nombre de retraits est inférieur au seuil fixé par la banque, à raison de 89 centimes par opération sous le seuil.

A ce jour, le kiosque est installé près du bureau d'informations touristiques. Nous avons du retirer la fontaine fleurie afin de libérer de l'espace pour :

- sécuriser le passage des piétons qui réaliseront des retraits
- être en conformité avec les règles d'urbanisme
- respecter les normes imposées dans le cadre du transport de fonds

Les sanitaires publics

Un nouveau sanitaire public est en cours de construction derrière la place de la Chapelle. Là encore, il serait déjà posé si nous n'avions pas eu de crise sanitaire.

Ce projet a nécessité un investissement de près de 50 000 euros.

C'est un sanitaire automatique avec un nettoyage après chaque passage et une désinfection plus conséquente tous les 15 passages.

Il est en Français, Anglais et braille et sera bien entendu gratuit.

L'avantage d'un sanitaire automatique est qu'il sera opérationnel toute l'année et ne nécessitera pas d'intervention des équipes de propreté publique.

Le commerce

Suites aux démarches effectuées l'an dernier et à l'attractivité de notre commune, plusieurs commerces ont ouvert sur le secteur plage en 2020 :

- la supérette est à nouveau ouverte pour la saison
- un maraîcher ouvert toute l'année
- un glacier ouvert toute l'année
- une boutique éphémère ouverte jusqu'au 15 septembre
- une charcuterie / traiteur ouvert jusqu'au 31 octobre
- Les terrasses de green ont changé de propriétaire

Des panneaux d'information ont été installés :

- Le premier à l'entrée du secteur plage pour inviter les personnes qui viennent à fréquenter les commerces de la station
- Le second devant la Chapelle afin d'indiquer les commerces alimentaires

Le WIFI 4 UE

Grâce à une subvention européenne obtenue par la CA2BM nous avons installé de nouvelles bornes wifi publiques sur l'ensemble de la commune :

- Place de la Haye
- Verger

- Place du commerce
- Place de la Gare
- Salle polyvalente
- Place de la Chapelle (BIT)
- Poste de secours (sera étendu à l'ensemble de la digue après les travaux du front de Mer)

La communication

« M ma ville », le magazine municipal est distribué deux fois par an dans vos boîtes. Il est consultable en ligne sur le site internet.

Le « Merlimont Infos » : lettre informatique mensuelle qui a pour but d'informer sur les manifestations organisées par la commune et les associations. Pour la recevoir il faut en faire la demande à communication-merlimont@orange.fr

Le site internet www.merlimont.fr est régulièrement mis à jour, une refonte est prévue dans les mois à venir. Sur les réseaux sociaux, les actualités et animations de la ville sont disponibles en temps réel :

- Facebook « Merlimont en Côte d'Opale »

Le guide pratique communal et un guide de poche des sentiers de randonnées ont été réactualisés et sont disponibles en mairie et au bureau d'informations touristiques

Les travaux initiés en 2019 et terminés en 2020

La mairie

- Remise en état des clés de voute
- Changement de la cheminée
- Façade arrière hydrofugée

Cout : 76 885 €, subvention de 32 000 € de la CA2BM soit à la charge de la commune : 44 885 €

L'église Saint Nicolas

- Mise aux normes d'accessibilité avec création d'une rampe PMR
- Changement des menuiseries

Cout : 35 000 €, subvention de 4 746 € de la CA2BM pour l'accessibilité, soit à la charge de la commune : 30 254 €

Le nouveau cimetière

- Extension des allées
- Ajout d'un point d'eau
- Ajout d'une dalle pour le columbarium

Coût : 62200 €, subvention de 25 000 € par la CA2BM soit à la charge de la commune : 37 220 €

La voirie :

Le carrefour entre l'avenue de la Plage et la rue Villaret, à la sortie de la salle polyvalente, a été revu pour faciliter la sortie vers la droite et ne plus mordre le trottoir.

Les avenues de la Reliance, Grande Armada, du beau séjour et la rue Laurent de Rillé ont été réhabilitées :

- Le rabotage et la remise en état de la chaussée et des trottoirs
- Réparation du réseau d'eau pluviales

Cout : 223 440 € à la charge de la commune

Concernent le reste de la voirie communale, une campagne d'enrobés à froid a été réalisée afin de sécuriser les rues abîmées par les tempêtes hivernales.

Dans le même temps nous avons réalisé un audit sur la totalité de la commune portant sur l'analyse de la circulation, de la vitesse, de la signalétique routière et de l'état de réseaux.

La commune a été divisée en 7 zones :

- Zones A et B : secteur Plage
- Zones C et D : secteur garden
- Zones E, F et G : secteur village

PRIX HORS TAXES

		Voirie Trottoirs	Effacement réseaux	total
Zone A	Plage Nord	862 255 €	1 857 875 €	2 720 130 €
Zone B	Plage Sud	730 465 €	1 500 000 €	2 230 465 €
Zone C	Garden Nord	307 700 €	700 000 €	1 007 700 €
Zone D	Garden sud	893 720 €	1 700 800 €	2 594 520 €
Zone E	Village Nord	1 370 750 €	1 630 000 €	3 000 750 €
Zone F (*)	Village centre	2 110 600 €	441 125 €	2 551 725 €
Zone G	Village Sud	962 350 €	825 000 €	1 787 350 €

(*) NB : Zone F village centre n'inclue pas la rue des Grand Près = 600 000 €

TOTAL GENERAL : 16 493 640 €

Pour chacune des zones, des priorités ont été établies, la première d'entre elles étant la sécurité.

En fonction de ces priorités, un phasage de travaux sera établi par la commission urbanisme-aménagement du territoire.

LES PROJETS

Le centre bourg

C'est suite à la destruction des locaux de l'ancienne poste que les élus ont souhaité restructurer le centre bourg tout en favorisant les liaisons douces. Pour cela, ils ont profité d'une aide financière de la Région Hauts de France a débloqué une enveloppe de 60 millions d'Euros.

Le dossier de Merlimont a été retenu parmi 140 projets déposés, une aide financière nous sera attribuée à hauteur de la moitié du cout du projet.

Rappel du Projet

Il est décomposé en 3 secteurs qui seront aménagés progressivement sur plusieurs années :

1. La place de la Haye : stationnements, sanitaires publics, espaces de vie
2. La place du commerce : stationnements et zone de vie
3. Le parc de la Mairie : parcours santé et faciliter l'accès aux écoles

Un axe adapté aux déplacements doux est prévu pour relier la rue Camille Delacroix à la Gendarmerie.

Cette année : secteur 1

Les travaux sont en cours. Ils devaient être terminés pour l'été, mais la crise sanitaire a retardé le chantier
L'espace de l'ancienne poste est aménagé en lieu de vie. Il sera bordé de stationnements au sud (près des commerces) et entouré de végétaux. Des sanitaires publics vont y être implantés.

Une liaison douce, matérialisée à partir de la place de Haye, longera le city-stade, les écoles et rejoindra celle existante qui démarre à côté de l'aire de jeu (près de l'école maternelle). Un chemin sera également créé pour rejoindre, à partir de cette liaison douce, la place du commerce.

Un verger sera aménagé derrière la place du commerce.

Deux points wifi public sont prévus, le city stade et le verger

2020/2021 : Fin du secteur 1

- Création du Verger
- Démolition de la maison des associations
- Création d'un espace de stationnement agrémenté d'espaces verts

Maison des associations sera vidée cet été. Les associations qui l'occupaient sont en cours de transfert dans la salle Noémie Dufour. Un diagnostic amiante est prévu dans les prochaines semaines. La démolition devrait intervenir pour la fin de l'année

Secteur 2 place du commerce

Phase 1 :

- Aménagement du parvis de l'école maternelle
- Aménagement des liaisons piétonnes et cyclistes depuis la place de la Haye
- Création d'une aire de retournement pour les livraisons de l'école et suppression des places de stationnement

Phase 2 : Réorganisation du stationnement de la place du commerce

Le Front de Mer

RAPPELS

On estime que depuis 1950, le trait de côte a reculé de plus de 40 mètres.

Entre 2013 et 2016, deux violentes tempêtes (Xaver en 2013 et Nanette en 2016) ont considérablement endommagé le perré et la digue. Des travaux d'urgence ont été engagés pour sécuriser le front de mer.

En 2014, le système écoplage a été favorisé aux épis rocheux, devenus trop dangereux.

Janvier 2018, une troisième violente tempête (Eléonor) a endommagé les constructions (poste de secours et restaurant) et a conduit la municipalité à condamner l'escalier nord. La plage a perdu 1,50 m de sable.

Dans l'attente de la reconstruction du perré et de la digue promenade, un ré-ensablement est réalisé avant la saison. Il est financé par la CA2BM. Cela a été le cas en 2017 et 2018. En 2019, le niveau de sable de la plage s'est maintenu, il n'y a pas eu de ré-ensablement.

En 2020, un rechargement en sable a été nécessaire suite aux tempêtes et coups de vent qui se sont succédés durant l'hiver. 15 000 m³ de sable ont été déposés sur la plage afin de renforcer la sécurité pour les usagers et préserver la plage pour cet hiver.

PROJET

Depuis janvier 2017, c'est la CA2BM qui gère la reconstruction du perré. Les techniciens de la CA2BM, de la commune, les élus des 2 collectivités et les cabinets d'études ARTELIA et KVDS, réalisent un travail de fond afin de construire un projet concret.

Concernant le perré :

- Sa reconstruction est prévue en enrochements
- Un rechargement massif de sable sera effectué, soit 320 000 m³ prélevés au large, à 6km de la côte, dans une zone autorisée
- 9 épis en bois seront implantés, les 3 centraux mesureront 160 mètres, et les 6 autres aux extrémités nord et sud de la plage seront long de 40 mètres. L'objectif de ces épis est de retenir le sable.

Concernant la digue :

- Elle sera semblable à celle existante au nord, se prolongera jusqu'au club nautique. Au nord, des modifications seront apportées notamment pour sécuriser les déplacements doux et les piétons.
- Deux espaces publics, pour les jeux et la détente, seront implantés

- Des espaces végétalisés et jardins de front de mer embelliront davantage la promenade
- Le restaurant « La Mangrove » sera intégré dans le projet global

5 accès à la plage sont prévus :

1. Avenue de Champagne
2. Avenue de la plage avec un escalier (à côté de la Mangrove)
3. Avenue d'Artois avec une rampe et le poste de secours
4. L'escalier au niveau de l'actuel amphithéâtre réaménagé
5. La rampe du club nautique réaménagée et sécurisée pour les bateaux et les piétons

Le projet ne change pas, il a pris du retard à cause de la crise sanitaire. Les élections municipales n'ayant pu se tenir dans les délais habituels, le conseil communautaire vient tout juste d'être installé. L'exécutif va donc reprendre son rôle.

Un appel à projet « CEREMA » (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a été réalisé par la CA2BM dans le but de mettre en place une stratégie relative au recul du trait de côte.

Début des travaux en 2021

QUESTIONS DU PUBLIC

En raison de la situation sanitaire, afin d'éviter l'échange du micro, le public était invité écrire les questions sur papier libre ou en amont de la réunion.

Pourquoi le choix de pieux en bois sur la plage ? Nous craignons une source de danger et nous doutons de leur efficacité

De nombreuses modélisations numériques accompagnées d'analyses ont été réalisées par ARTELIA dans le cadre du projet afin d'étudier la pérennité du futur rechargement de la plage de Merlimont (environ 320 000 m³). Les études ont prouvé la nécessité de mettre en place des ouvrages transversaux (épis) au droit de la plage afin de créer des casiers sédimentaires permettant de limiter le rythme d'érosion de la plage

Des études mais aussi l'expérience des cabinets d'études sur des projets équivalents montrent que des épis transversaux en enrochements ont une meilleure efficacité que les épis en bois mais à l'inverse ont un très fort impact en aval du transit sédimentaire (donc au Nord de Merlimont). Ainsi, la mise en place d'épis en enrochements génèrerait une très forte érosion du cordon dunaire situé directement au Nord de Merlimont (plusieurs dizaines de mètres sur les années à venir). Ceci n'est évidemment pas acceptable écologiquement parlant pour la dune mais également tout simplement pour ne pas mettre en danger la ville de Merlimont avec à termes une attaque des houles au Nord par la zone érodée.

Ainsi, la meilleure solution reste le système d'épis en pieux-bois telle que l'on retrouve notamment à Berck, Sangatte ou encore Wissant... Il y a en effet en lien avec les courants de marée des zones de creux possibles autour des pieux mais l'espacement entre les épis envisagés sur la plage est suffisamment grand pour permettre une baignade en toute sécurité dans les zones inter-épis.

Pensez-vous revoir l'implantation du poste de secours, car pour 2 ou 3 mois d'utilisation, cela va pénaliser toute l'année de nombreuses maisons rue d'Artois ?

Il a été difficile de trouver une place pour le poste de secours qui ne peut plus être situé en contre-bas. Il est prévu dans la continuité de la rue d'Artois afin d'éviter les désagréments.

Devant les contestations, Mme le Maire a proposé de mettre en place une réunion avec les riverains du front de mer, les élus et les techniciens entre le 15 août et le 15 septembre afin de trouver une solution. Un riverain de cette rue a également évoqué la problématique de la vitesse excessive et souhaiterait la mise en place d'un radar.

Qu'en est-il du projet concernant l'ancienne poste ?

L'idée est d'en faire un pôle d'attractivité car l'emplacement est idéal. Il pourrait être un équipement communal, culturel et novateur avec un état d'esprit convivial. Son objectif sera de mettre en valeur notre patrimoine.

Mme le Maire invite toute personne qui souhaite soumettre ses idées à prendre RDV avec Mme Castelan, adjointe à la culture, au patrimoine et développement durable.

Est-il prévu de rénover la façade de la salle des tennis ?

Un bardage en bois est prévu. La rénovation de cette salle nécessite une réflexion plus globale afin de pouvoir repenser son utilisation.

Quand l'assainissement rue de Tourville est-il prévu ?

L'assainissement est une compétence communautaire, la commune ne maîtrise plus, d'autant que les directives de la police de l'eau sont prioritaires.

Mme le Maire propose de répertorier les rues dont la mise aux normes de l'assainissement individuel n'est pas possible afin de les proposer pour l'extension du réseau collectif lors d'une commission communautaire à ce sujet.

Quid du comité de quartier ?

L'idée d'amorcer des réunions de quartier en amont et en aval de la réunion estivale est posée dans le but de laisser la parole aux habitants.

Un administré propose qu'un élu et des agents soient présents sur le secteur plage. Mme le Maire précise que l'équipe municipale est élue d'une seule et même commune, Merlimont et qu'il n'est pas envisageable de mettre en place une mairie annexe pour une commune de 3414 habitants, car cela engendrerait des agents supplémentaires et donc des dépenses de fonctionnement plus élevées.

Une personne a fait remarquer qu'aucune allusion au Beach volley n'est faite dans le programme d'animation et le bulletin municipal.

Mme le Maire rappelle que la commune verse chaque année 5000 € au comité départemental de volley pour cette animation et remercie les animateurs pour la qualité de la prestation.

Une administrée fait allusion à la propreté au niveau de la résidence du cottage de la plage au regard du local poubelle. Elle souhaiterait que la fréquence des collectes soit augmentée.

Le calendrier des collectes des déchets est mis en place par la CA2BM qui en a la compétence. Si nous demandons des collectes supplémentaires, qui va payer ?

C'est au syndic de copropriété de gérer le problème. Il faudrait peut-être augmenter le nombre de conteneurs. Dans ce cas c'est le syndic (Agence Belleville) qui doit faire un courrier à la mairie pour demander des conteneurs supplémentaires, ce courrier sera transmis à la CA2BM.

Pourquoi il n'y a pas de conteneur enterré du côté sud du Front de Mer ? Pourquoi ne pas y mettre un conteneur saisonnier ?

La mise en place des conteneurs enterrés nécessite :

- Un terrain appartenant à la commune
- Un espace aérien dégagé pour vider les conteneurs
- Un sous-sol dégagé de réseaux

Avec un conteneur saisonnier, il est à craindre que les gens y déposent toute sorte de déchets sans réaliser de tri, comme cela avait été le cas lors d'un essai il y a quelques années.